

TB/HM

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 31 JANVIER 1962.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTE-
RIEURES ET DE LA DEFENSE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 32 /PR/ /MAID. ANNEE 1962.-

SOMMAIRE:
Nomination

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE:

ARTICLE 1°- Mr. AHOUISSOUSSI Edouard Placide, Commis de 1ère classe, 2° échelon, des Services Administratifs Financiers et Comptables, Adjoint au Sous-Préfet d'Allada est relevé de ses fonctions et remis à la disposition de Mr. le Ministre de la Fonction Publique et du Travail à Cotonou.

ARTICLE 2°- Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,

M. AROUNA.

S.M. APITHY

AMP ATIONS:

ORIGINAL.	I
JOB	I
MAL.	5
MFPT.	I
SGCM.	8
PCM.	8
MFB.	I
DP.	2
CF.	I
SF.	5
FP.	I
FB.	I
CD.	I
TRESOR.	I
INFO-RADIO.	I
S/P ALLADA.	I
ARCHIVES.	2
INTERESSE.	I